

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2187)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2285

présenté par
Mme Dubost, rapporteure

ARTICLE 3

À l'alinéa 45, substituer au mot :

« à »,

les références :

« aux 1° à 6° du I de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.